

Aurillac, le 31 mars 2022

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0123

Demandeur : VIGIER Alexandre

Date d'enregistrement de la demande : 02/03/2022

Date limite de candidature : 01/06/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 01/07/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
TIVIERS	12,51	TOURRETE George et Michel	Section C 381,384,386,425,575,576, Section ZD 45,47,
VABRES	18,23	TOURRETE George et Michel	Section ZB 8,9,29,72,73, Section ZC 35,36,69,
VABRES	8,52	ANDRE Cyril	Section ZC 8,19,70,
TIVIERS	4,55	TOURRETE Gilbert	Section C 380, Section ZE 25
VABRES	0,55	ANDRE Josette	Section B 22
VABRES	0,54	ANDRE Bernadette	Section A 249, Section B 73, Section ZC 26
VABRES	20,04	VIGIER Gérard	Section ZD 25,30, Section ZE 22,31,35, Section ZI 23,32,83,
VABRES	2,8	VIGIER Gérard et M-Nôelle	Section ZD 42
VABRES	7,91	VIGIER Elise	Section ZD 27, Section ZE 20, Section ZI 27
VABRES	4,45	ROCHE M-Thérèse	Section ZE 128, Section ZI 22
VABRES	3,47	PAGES Juliette	Section C 1, Section ZE 134 Section ZD 29

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière